L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI, 9 NOVEMBRE 1893.

# PETITES ANNONCES.

**LES personnes** voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

## DEMANDES.

**ON demande**—Cinq Dames expérimentées pour la vente. S'adresser de suite, 8 Kuhn à Son, 131 rue Canal. 22oct—

## A VENDRE.

**A VENDRE**—Un chaff wagon presque neuf. S'adresser G. A. Lanaux, 15 rue Conti. 7nov—77

## A LOUER.

**A LOUER**—Trois spendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade rimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Hayne, Denégre & Denégre, Bâtisse Denégre, 33 rue Carondelet. 13 sept—

# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

Clement Dabezies vs. Dominique Ayenne.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No 18,773—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en face de mon entrepôt No 95 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans le dit district de cette ville, le LUNDI, 20me jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
7 nov—7 14 20

Mme Bethy A. Macon, autorisée, vs. Mme Veuve Olivier Gautier.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 25,128—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 14 novembre 1893, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON,
Constable.
4 nov—4 8 14

Sixth District Door, Sash & Blind Factory, Otto Manske proprietaire, vs MM. W. & J. M. Green.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 13,510—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Lallat, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le 16e jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une petite jument noire.
Un wagon jersey à quatre roues.
Un pied de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 nov—4 9 16

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Henrietta Davidson**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,531—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Davidson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—9 14 18

**Succession de Jacob Imhof.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,476. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Fernandez administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
9nov—9 14 18 Greffier.

**Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Urania Roth.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jeremiah J. Roth, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
9nov—9 14 18 Greffier.

**Succession de John Thurman et Mme Rose Trainor en vente décédée.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 10,020—Division E—Attendu que Richard J. Thurman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus John Thurman et Mme Rose Trainor en vente décédés intestats, Ils ont par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
Greffier.
8nov—8 12 17

**Succession de Louis A. Duckert.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,604—Division C—Attendu que Edward C. Duckert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis A. Duckert, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
Greffier.
8 nov—8 12 17

**Succession de Marie Jeanne Pierres**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39 820—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Davidson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—9 14 18

**Succession de L. H. Fernandez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,225—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme T. M. Fernandez administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
31 oct—31—nov 4 9 Greffier.

**Succession de Mary Wilhelmina Rachule, femme décédée de C. Clements.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,131—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Christian Clements, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
31 oct—31—nov 4 9

**Succession de John Thurman et Mme Rose Trainor en vente décédée.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 10,020—Division E—Attendu que Richard J. Thurman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus John Thurman et Mme Rose Trainor en vente décédés intestats. Ils ont par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
8 nov—8 12 17 Greffier.

**Succession de Louis A. Duckert.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,604—Division C—Attendu que Edward C. Duckert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis A. Duckert, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pourquoi lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
8 nov—8 12 17 Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 8 NOVEMBRE—CLASSE No 365
Tirage de 3 heures P. M.

| 1re. | 2me. | 3me. | 4me. | 5me. | 6me. | 7me. | 8me. | 9me. | 10me. | 11me. | 12me. | 13me. | 14me. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 54 | 57 | 47 | 65 | 3 | 17 | 9 | 62 | 49 | 60 | 51 | 2 | 38 | 12 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 8 novembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
EDGAR PILIÉ,
Commissaires.
Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus au tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.
Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ciaq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme ci-devant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance sont bien avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite égalité vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa réclame, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
M. A. Dauphin

Tirage Semestriel Extraordinaire
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 DEC. 1893.
GROS LOT:
$150,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $150,000, soit | $150,000 |
| 1 Lot de | 40,000, | 40,000 |
| 1 Lot de | 20,000, | 20,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | 10,000 |
| 2 Lots de | 5,000, | 10,000 |
| 5 Lots de | 2,000, | 10,000 |
| 25 Lots de | 600, | 15,000 |
| 100 Lots de | 400, | 40,000 |
| 100 Lots de | 300, | 30,000 |
| 100 Lots de | 120, | 12,000 |
| 500 Lots de | 80, | 40,000 |

PRIX D'APPROXIMATION.

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $200, soit | $20,000 |
| 100 Lots de | $120, | 12,000 |
| 100 Lots de | $80, | 8,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $40, soit | $39,960 |
| 999 Lots de | $40, | 39,960 |
| 3,434 Lots se montant à | | $530,920 |

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.
Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons sous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresse à PAUL CONRAD.
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la male à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, sous frais nuuls.
En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous que le Billet soit daté au numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par Paul Conrad, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants, les Gr. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. WIGHT, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le succès.
Souvenez-vous que ce n'est pas un schème Louisianais, mais une entreprise sérieuse, sur laquelle nous paierons sous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresse à PAUL CONRAD.
Nouvelle-Orléans, Lne.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible